FFESSM
TECHNIQUE
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Newsletter de la CTR Provence Alpes Côte d'Azur

Consultez cette newsletter dans votre navigateur

N° 59 Septembre 2019
Newsletter spéciale Collège des Instructeurs région SUD

Bonjour à toutes et tous,

Le Collège des Instructeurs Techniques SUD a rédigé son nouveau règlement intérieur en conformité avec le règlement national. Ce règlement intérieur sera validé d'ici quelques jours par le comité directeur Régional et donc applicable dès mi-septembre.

Lors de la fusion PACA, nous nous sommes retrouvés, sur le papier, à 72 instructeurs : le plus gros collège régional de France !
Fin 2019, en appliquant le nouveau règlement intérieur et notamment le passage à l'instructeur expert pour les plus de 70 ans, nous allons nous retrouver à une cinquantaine d'Instructeurs actifs pour la région SUD qui je le rappelle est de loin la plus grande région au niveau national en terme d'activités techniques (examens N4, initiateurs et MF1).

La Commission Technique estime ses besoins à 60 Instructeurs environ. **La CTR en accord avec son président de région Fred Di Méglio ouvre cette année 3 postes d'Instructeurs Régionaux Stagiaires.**

Pour rappel les fonctions d'un instructeur et les conditions de candidatures :

Les fonctions principales :

- Proposer des procédures de déroulement des épreuves des examens fédéraux,
- Proposer des sujets d'examen pour les brevets de plongeur Niveau 4 et MF1,
- Emettre un avis sur tout sujet débattu en CTR, à la demande du président de la CTR,
- Proposer et conduire des recherches en matière d'enseignement de la plongée,
- Constituer des groupes de travail chargés de l'étude de sujets particuliers,
- Participer aux différentes activités (stages, examens,…) de la compétence de la CTR…

Les conditions de candidatures :

- Jouir de ses droits civils et civiques,
- Etre licencié à la FFESSM pour l'année en cours,
- Etre titulaire du brevet de Moniteur Fédéral 2ème degré, ou BEES2, ou DESJEPS, depuis au moins 2 ans à la date de la réunion administrative,
- Pratiquer l'enseignement de la plongée au moins 45 jours par an, dont 20 au moins en milieu naturel, stages et examens fédéraux compris,
- Avoir participé, les 2 années précédant la candidature, à au moins 3 activités techniques lui ayant permis de se faire connaître sur le plan régional,
- Etre présenté par 2 parrains Instructeurs Fédéraux membres du collège régional,
- Être âgé de 23 ans révolus à la date de la réunion administrative,
- Être âgé de moins de 50 ans, sauf proposition particulière émise par le collège ou la CTR.

Si plusieurs postes sont ouverts, la moitié au moins est réservée aux candidats de moins de 45 ans. La CTR, peut, sur décision du Comité Directeur Régional, ouvrir des postes réservés pour candidatures spécifiques tels que :
==> Rajeunissement, féminisation, priorité départementale (en fonction des besoins)

Les conditions de maintien du statut actif :

Pour conserver sa fonction d'Instructeur et sa qualité de membre du collège régional, un Instructeur Fédéral Régional est tenu de participer sur 2 ans maximum à au moins :

- une réunion administrative ou un séminaire du collège,
- un examen CTR ou un examen avec une délégation CTR (N4 ou MF1),
- 6 jours de formation CTR, devant être un initial (MF1, MF2) ou un final MF1 alternativement.

Les Instructeurs ne sont pas de super MF2. L'instructorat n'est pas un diplôme mais une fonction administrative. Si cette fonction vous intéresse, si vous avez le temps et si bien sûr vous remplissez l'ensemble des conditions, vous pouvez alors postuler !

Les modalités de candidature :

Le dossier est à télécharger sur le site de la CTR sous le lien suivant :
http://www.ctr-ffessmcotedazur.fr/index.php/2014-10-22-10-27-23/telechargement

Le dossier de candidature doit être adressé au président de la CTR Gregory Poirier (gregory.poirier@easydive.fr) et au délégué du collège Christophe Benoit (cbenoit@ucpa.asso.fr) au moins 30 jours avant la réunion administrative devant examiner les candidatures.

N'ayant pas encore la date précise de la réunion (certainement mi- octobre), n'attendez pas le dernier moment si intéressé. N'hésitez pas à prendre contact avec la CTR.

Ce dossier est constitué par :

- une fiche de synthèse du dossier de candidature (pièce n° 1),
- une demande de candidature (pièce n° 2) comprenant le curriculum vitae et toutes les références concernant le candidat,
- un avis de la CTR (pièce n° 3) précisant l'activité régionale du candidat pendant les deux dernières années précédant sa candidature. Cette fiche comporte également, à titre consultatif, l'avis du président de club.
- les lettres de parrainage de 2 Instructeurs Fédéraux membres du collège (pièce n° 4).

Je vous souhaite une bonne fin de saison et espère avoir le plaisir de vous voir prochainement.

Gregory POIRIER, Président de CTR SUD
Tel : 06 78 66 91 42

Cliquez ici pour vous désabonner